

QUESTIONS A Mr LE MAIRE A PROPOS DE LA RI

1. Pensez-vous avoir été bien documenté sur l'application de la RI avant le vote en commission ?
2. Le courrier du 2 janvier émanant du « Collectif de défense des usagers de la communauté de communes Auxonne - Val de Saône » vous a-t-il interpellé ?
3. Il était adressé également à vos conseillers municipaux ; ont-ils été informés ?
4. Lors des réunions publiques et pendant la période de distribution des bacs, les tarifs n'étaient pas connus ; cela vous a-t-il interpellé, inquiété ?
5. Le fait que lors des réunions publiques il est été donné des tarifs bien inférieurs à ceux de novembre ne vous choque-t-il pas ? Comprenez-vous que vos administrés, eux, le soient ?
6. Pensez-vous que l'application de la RI soit un élément favorable au respect de l'environnement ?
7. A ce jour approuvez-vous toujours la mise en place du projet dans ses formes actuelles ?
8. Savez-vous que la réglementation impose la mise en place de la RI en respectant la demande des utilisateurs (choix de la capacité du bac) ?
9. Pensez-vous que la grille tarifaire soit juste / logique / égalitaire ?
10. Que pensez-vous de notre action pour diminuer le coût du ramassage pour toutes les familles du canton ?
11. Que pensez-vous de notre proposition dite « bac roulant choisi »* ?
12. Que pensez-vous de notre proposition de faire supporter la part investissement (tout ou partie) par le budget global pour au moins 4 ans (comme le prévoit la loi) ?
13. Pensez-vous qu'il fallait investir, et endetter tous vos administrés, de la sorte pour initier ce type de service, pourtant simple à mettre en œuvre par le système du « bac roulant choisi »* ?
14. Avez-vous conscience de l'extrême irritation de vos administrés ?
15. Trouvez-vous normal l'appel de fond de 65 % de la part fixe dès février ?

* Pour rappel, le système « bac roulant choisi » s'articule très simplement autour des points suivants :

- Chaque usager choisit un volume de bac qui lui semble approprié à sa production de déchets ; ce bac a un coût de service fixe par an.

- Le ramassage a lieu toutes les 2 semaines, soit quoi qu'il arrive 26 levées par an.
- l'utilisateur peut changer de bac une fois par an en fonction de sa production de déchets : il est incité à prendre un bac plus petit pour réduire sa facture ou alors il sait qu'il va être amené à produire plus de déchets par l'arrivée d'un nouvel enfant par exemple, et choisira donc un bac plus grand.
- Avec ce système, plus de gestion complexe, plus de puce, plus d'électronique embarquée, plus de logiciel informatique de gestion sédentaire, une seule facture par an, facture de carburant divisé par 2, ... bref, là on fait des vrais économies !